

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 22 mai 2015

Service instructeur
Service des Actions Sportives

N° CP-2015-5-9-2

Service consulté

**LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT
LE SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF**

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au B.P 2015 et d'allouer les diverses aides financières suivantes :

- 171 160 € de soutien aux 491 clubs pour leurs Jeunes Licenciés Sportifs (JLS).

- 4 000 € pour l'attribution de bourses aux titulaires du BAFA.

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 175 160 € en dépenses de fonctionnement.

Lors du BP 2015, rapport N° CG 2015-2-9-1 du 19 février 2015, le Conseil Général a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 2 334 730 € au titre du soutien au sport et a également donné délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions.

Dans ce rapport, il vous est proposé une répartition des montants prévus au BP 2015 pour un engagement total de **175 160 €** en dépenses de fonctionnement et qui concerne les clubs sportifs pour la subvention «Jeunes Licenciés Sportifs» ainsi que l'attribution de bourses BAFA à 40 bénéficiaires.

LA SUBVENTION JEUNES LICENCIÉS SPORTIFS : 171 160 €

Je vous rappelle que, lors de la séance du 24 avril 2015, la Commission Permanente s'est prononcée sur les aides à verser aux 214 clubs les plus dynamiques du Département qui développent des projets sportifs et qui cumulent deux ou plusieurs aides départementales pour un montant global de 427 160 €.

Il s'agit à présent, dans ce rapport, d'examiner le soutien aux clubs de plus petite taille qui bénéficient de la seule subvention Jeunes Licenciés Sportifs selon un barème instauré en 2012 et un montant minimum de 200 €.

En application de ces critères et après exploitation des formulaires envoyés par les clubs par l'intermédiaire des Comités départementaux en début d'année, l'aide s'élève à 171 160 € pour 491 clubs éligibles, correspondant à 30 439 jeunes licenciés sportifs.

J'ajoute que, comme chaque année, les communes ont été informées (par un courrier daté du 12 mars 2015) du montant de la subvention allouée par le Département à leurs clubs et ont été invitées à leur verser une aide d'un montant au moins identique.

Le tableau annexe détaille le montant de l'aide départementale qui pourra leur être attribuée en 2015.

Vous voudrez bien autoriser le versement des subventions Jeunes Licenciés Sportifs aux clubs relevant des disciplines figurant dans le tableau annexe pour un engagement total de **171 160 €**.

LES BOURSES POUR LE BAFA : 4 000 €

Le Département alloue une bourse de 100 € aux jeunes stagiaires haut-rhinois qui ont obtenu le diplôme du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) à la suite d'une formation théorique et pratique qui s'est déroulée en Alsace, formation constituée obligatoirement d'un stage de base et d'un stage d'approfondissement.

Ces actions se déroulent tout au long de l'année et c'est le Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse – CDMIJ Force Jeune qui se charge d'instruire les dossiers des bénéficiaires, d'en assurer le suivi et de les proposer au Département.

Pour bénéficier de cette aide, le stagiaire doit adresser sa demande assortie des pièces justificatives dans le trimestre qui suit l'obtention du diplôme.

Il vous est proposé dans ce rapport, d'accorder une deuxième série de bourses à l'obtention du BAFA aux bénéficiaires figurant dans la liste en annexe pour un total de 4 000 €.

En conclusion, il vous est proposé d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

- Programme E732 Chapitre 65 fonction 32 nature 6574 code programme 25574 : 171 160 € au titre de la subvention Jeunes Licenciés Sportifs, somme qui sera répartie entre les clubs figurant dans le tableau annexe
- Programme E632 Chapitre 65 fonction 30 nature 6513 code programme 2556 : 4 000 € à répartir entre les titulaires du BAFA figurant sur la liste en annexe

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN